



Conseil communautaire

du vendredi 28 juin 2019 à 14h30

à la Maison de l'Intercommunalité

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Affiché le 5 juillet 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt-huit juin, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard-de-Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD

Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de : Véronique BEAUDOING, Pierre BUISSON (pouvoir à Isabelle COLLAVET), Claude FERRADOU, Thierry GAMOT (pouvoir à Franck GIRARD), Patrick GONDRAND (pouvoir à Thomas GUILLET), André GUILLOT (pouvoir à Catherine SCHULD), Nicole MATER (pouvoir à Luc MAGNIN), Véronique RIONDET (pouvoir à Guy CHARRON) et Françoise ROUGE (Michaël KRAEMER)

Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations

- Décision n°04/19 : attribution du marché de prestation d'édition du magazine « Vercors Inside » n°3 à la société GLENAT ÉDITIONS pour un montant de 38 000 € HT et pour une durée de 6 mois,
- Décision n°05/19 : attribution du marché pour le désamiantage du bâtiment du Téléspace Vercors à l'entreprise FEDD pour un montant de 17 000 € HT et pour un début d'exécution à compter du mois de septembre 2019.

3. Motion de soutien au projet « Sublimes Routes du Vercors »

Depuis plusieurs mois, avec, et à l'initiative des Départements de la Drôme et de l'Isère, la CCMV, avec les 6 autres intercommunalités du Vercors et leurs Offices de tourisme, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Parc Naturel Régional du Vercors et l'État sont réunis autour d'un grand projet de valorisation du territoire.

Ce projet ambitieux entend mettre en valeur et préserver notre environnement et paysage exceptionnels, en particulier nos routes, sites et points de vue remarquables en vue d'accroître l'attractivité touristique et de favoriser un tourisme de plus longue durée profitable à l'économie de nos territoires.

Le projet des « Sublimes Routes du Vercors » entend mettre en valeur ces patrimoines naturels et bâtis exceptionnels pour donner à ce territoire une nouvelle attractivité, de nouvelles perspectives tout en respectant la beauté des sites et l'environnement préservé, en créant des itinéraires de découverte de grande qualité et diversifiés.

17 sites ont été présélectionnés pour être potentiellement aménagés à l'issue du Comité de pilotage du 6 mai dernier. Ils concernent des cols, des gorges, des plaines et vallées, des combes..., témoins de la richesse paysagère du massif du Vercors et de ses piémonts, du nord au sud comme d'est en ouest.

Si les aménagements principaux relèveront, en général, d'un portage en maîtrise d'ouvrage départementale, la mobilisation des intercommunalités du massif, comme du Parc naturel régional, est décisif pour le bon déroulement et la réussite de ce projet.

Avant de lancer la concrétisation de ces projets qui ne seront peut-être pas tous réalisés, d'engager les maîtrises d'œuvre, de regarder la faisabilité technique et d'engager des investissements, il est demandé à chaque collectivité partenaire de se positionner au regard du projet « Sublimes Routes du Vercors ».

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire la motion portant sur les points suivants :

- exprimer l'intérêt de la CCMV et de ses communes pour cette démarche aux deux départements de l'Isère et de la Drôme, porteurs de ce projet,
- au-delà des aménagements de mise en valeur de ces sites, que la CCMV s'engage, s'ils étaient réalisés, à faire vivre ces lieux et en assurer la promotion au travers de nos outils de communication,
- que la CCMV et ses communes confirment leur intérêt pour cette démarche collective ainsi que le programme général des « Sublimes Routes du Vercors »,
- que la CCMV s'engage, aux côtés des autres intercommunalités et des départements, à :
 - faciliter la réalisation des aménagements (foncier, concertations, suivi des projets, ..),
 - animer ces sites avec le concours potentiel des Départements (organisation et/ou accompagnement d'évènements...),
 - promouvoir la nouvelle offre de découverte du territoire sur nos supports de communication et travailler avec les autres partenaires à une valorisation commune,
 - confirmer par la présente motion l'engagement de la CCMV et de ses communes dans ce beau projet collectif des « Sublimes Routes du Vercors ».

Chantal CARLIOZ présente ce projet en rappelant que cette étude, d'une valeur de 120 000 €, est cofinancée par les deux départements de la Drôme et de l'Isère et qu'elle vise à mettre en valeur d'un point de vue touristique les routes du Vercors. Il relève à la fois d'un marqueur identitaire puisque le projet met en valeur les routes de notre territoire, d'un marqueur symbolique car les deux départements travaillent ensemble et également d'un marqueur touristique puisque la promotion de ce projet sera assurée par le PNR du Vercors.

Franck GIRARD souligne le travail de collaboration entre les deux départements et le PNR du Vercors qui animera et fera vivre ce projet. C'est une mise en avant et en valeur de notre patrimoine.

Au niveau du Parc du Vercors, Michaël KRAEMER précise que ce dossier fait partie des principaux projets qui maillent le territoire au niveau touristique. Il a déjà fait l'objet de missions réalisées par l'école d'architecture de Grenoble.

Gabriel TATIN remarque que les sites sélectionnés ne relèvent pas tous du domaine public ou de propriété communale. Il faudra tenir informé les propriétaires afin de pouvoir réaliser ce qui a été décidé. Il ne faudra pas oublier le volet juridique. Chantal CARLIOZ précise que les Vices-Présidents du Département en charge du tourisme et ceux en charge des routes sont associés à ce projet dans le but de prendre en compte sa faisabilité en terme de sécurité routière, de stationnement, etc.

Pour répondre à une question de Jean-Paul UZEL concernant la mobilité, Michaël KRAEMER explique qu'en fonction des sites, tous les types de mobilité sont représentés (itinérance à pied, à cheval, en moto, etc). Ce projet relève de l'aspect touristique des routes et de leur valorisation. L'objectif n'est pas de travailler autour des routes du Vercors a proprement parler.

Serge CHALIER se demande si les communes qui s'engagent dans ce projet doivent d'ores et déjà délibérer sur ce sujet. Chantal CARLIOZ répond que pour le moment nous réalisons une étude qui est menée au niveau interdépartemental et qui énonce 17 itinéraires. Il est demandé aux intercommunalités de porter le sujet et d'associer les communes concernées. Nous soumettons aujourd'hui une motion de principe afin de valider la démarche mais effectivement il faudra ensuite rentrer dans le vif du sujet. Les communes devront alors se positionner par rapport aux 17 sites sélectionnés. Franck GIRARD complète en précisant que l'investissement est à la charge des Départements et le fonctionnement à la charge des communes.

François NOUGIER trouve le projet correct et cohérent ; toutefois il serait judicieux de réaliser une étude sur l'impact autoroutier de ces aménagements sachant que de nombreux habitants se plaignent déjà des nuisances générées par les motards et les voitures sur le territoire. Michaël KRAEMER précise que ce n'est pas du tout la démarche du projet puisqu'il concerne uniquement la valorisation des sites qui sont déjà touristiques et dont le but est de les mettre en valeur. Justement, selon François NOUGIER, à partir du moment où nous faisons la promotion et où nous mettons ces sites en valeur, ils vont attirer du monde et générer davantage de trafic. Il est important de mesurer l'impact de ces nuisances pour le territoire et les habitants.

En conclusion, Franck GIRARD rappelle que le point présenté aujourd'hui concerne la validation d'une motion de soutien uniquement. Les différentes remarques sont intéressantes et seront intégrées dans le compte-rendu. Chantal CARLIOZ explique que pour le moment nous souhaitons savoir si les élus communautaires valident le principe de ce projet. En complément, nous pouvons soumettre le fait qu'il faut un état des lieux de la fréquentation routière et de son impact sur le territoire. Ce n'est pas l'objectif de ce projet mais c'est une conséquence potentielle qu'il faut mesurer. De plus, un examen du choix des sites et des projets établis dans le cadre de l'étude sera demandé afin que la CCMV et les communes concernées puissent se positionner.

La motion de soutien au projet « Sublimes Routes du Vercors » est approuvée à l'unanimité.

4. Demande de subvention dans le cadre du Plan pastoral territorial pour la réalisation d'une vidéo de sensibilisation sur le pastoralisme

Dans le cadre de la fiche action 3 du Plan pastoral territorial « favoriser de nouveaux temps de rencontre entre les acteurs pastoraux et les usagers des alpages » et dans la continuité des événements touristiques en lien avec le pastoralisme qui existent sur le territoire, il est proposé de réaliser une vidéo de sensibilisation à destination du grand public pour mettre en lumière les problématiques liées au pastoralisme : partage de l'espace, préservation de la biodiversité, découverte des métiers d'éleveurs et bergers.

Le budget prévisionnel de cette action est évalué à 5 500 € et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la mesure 7.61 « mise en valeur des espaces pastoraux ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DÉPENSES | | RECETTES | | |
|-------------------------|------------|-----------------------------|-------|------------|
| POSTE | COÛT | FINANCEUR | TAUX | MONTANT |
| Réalisation d'une vidéo | 5 500,00 € | Région Auvergne Rhône-Alpes | 40 % | 2 200,00 € |
| | | Europe FEADER | 40 % | 2 200,00 € |
| | | Autofinancement | 20 % | 1 100,00 € |
| TOTAL | 5 500,00 € | TOTAL | 100 % | 5 500,00 € |

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la réalisation d'une vidéo de sensibilisation autour du pastoralisme, d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour un montant total de 5 500 €, d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la mesure 7.61 « mise en valeur des espaces pastoraux » et à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Comme toutes demandes de subventions relatives au Plan pastoral territorial, Thomas GUILLET rappelle que ce projet a fait l'objet d'une validation en commission pastorale par les élus et les agriculteurs concernés. Cette vidéo a pour vocation de promouvoir le travail des bergers de notre territoire et d'être un outil de communication qui pourra être utilisé lors des différentes manifestations du Plateau.

François NOUGIER fait un lien entre ce point et l'actualité notamment celle liée à la problématique des patous. Ce n'est plus un phénomène ponctuel. Force est de constater que ce ne sont plus des problèmes rares. Il faut arriver à communiquer même si les acteurs du pastoralisme ne mettent pas forcément en place suffisamment de moyens pour que les espaces soient partagés. Il constate qu'aujourd'hui des habitants sont inquiets et changent leurs habitudes du fait de ces dangers.

Franck GIRARD confirme que des actions sont menées. Cette prise de conscience par les acteurs du pastoralisme est réelle. De manière générale, chaque demande a été prise en compte par la Préfecture ainsi que les services dédiés notamment la Direction départementale des territoires et des actions sont en cours. Par exemple, les services de la Préfecture mettent à disposition des personnes de métier qui éduquent les chiens de troupeaux.

Selon Thomas GUILLET, chacun fait en fonction de ses besoins et avec les moyens dont il dispose. Pour le dernier incident survenu sur l'alpage de Lans-en-Vercors, des mesures ont été prises rapidement pour faire partir le berger et ses chiens du Plateau des Ramées. Les services de la Direction départementale des territoires encadrent et accompagnent les acteurs du pastoralisme. Les offices de tourisme, par la communication, rappellent les règles de savoir faire et de savoir vivre sur les sentiers des alpages. Les promeneurs et les bergers doivent se responsabiliser afin d'apprendre à partager le territoire. Cette vidéo a également un volet éducatif afin de faire connaître les richesses du territoire à travers le pastoralisme. Il est à noter que les problématiques du loup et des patous font parties intégrantes du pastoralisme. Il faut rappeler que les difficultés liées aux patous naissent de la problématique concernant le loup. C'est une conséquence à l'existence du loup sur notre territoire car plus il y aura de loups, plus il y aura des patous pour protéger les troupeaux.

Franck GIRARD et les élus ont conscience que de nombreux promeneurs se demandent s'ils peuvent se balader en toute sérénité et sécurité sur notre territoire. Les élus travaillent sur cette problématique complexe. Nous devons être vigilants sur la communication que nous apportons sur ce sujet.

Selon Michaël KRAEMER, une éducation est à mener côté promeneurs et côté berger. Les randonneurs doivent prendre conscience qu'ils ne doivent pas divaguer au milieu des troupeaux.

Serge CHALIER a fait le constat que l'alpage de la Moucherolle à Villard-de-Lans connaît une forte fréquentation sur le domaine skiable notamment. Un plan pâturage a été mis en place permettant à l'éleveur et son troupeau de s'installer dans

des coins plus reculés à partir du mois de juillet. Cette solution peut également être envisagée en concertation avec les éleveurs du Plateau des Ramées.

La demande de subvention dans le cadre du Plan pastoral territorial pour la réalisation d'une vidéo de sensibilisation sur le pastoralisme est approuvée à l'unanimité.

5. Demande de subvention dans le cadre du Plan pastoral territorial pour l'organisation de la fête « une journée avec un troupeau » pour l'année 2019

Dans le cadre de la fiche action 3 du Plan pastoral territorial « favoriser de nouveaux temps de rencontre entre les acteurs pastoraux et les usagers des alpages » et dans la continuité des événements touristiques en lien avec le pastoralisme qui ont été organisés l'année dernière sur le territoire, il est proposé de reconduire l'événement « une journée avec un troupeau » sur la commune de Lans-en-Vercors qui se déroulera le 13 août prochain.

Le groupement pastoral du Pic Saint-Michel a donné son accord pour participer de nouveau à ce temps d'échanges et le Comité de pilotage du Plan pastoral territorial des 4 Montagnes du 28 mars dernier a validé cette proposition.

Pour rappel, la « journée avec un troupeau » consiste à participer à la descente de l'alpage du Plateau des Ramées à la bergerie du groupement et d'assister au tri des agneaux tout en sensibilisant le public au métier de berger. Un repas partagé et des animations sont également proposés par le groupement et l'office de tourisme de Lans-en-Vercors.

Le budget prévisionnel de cette action est évalué à 4 368,86 € et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la mesure 7.61 « mise en valeur des espaces pastoraux ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DÉPENSES | | RECETTES | | |
|----------------------------|-------------------|-----------------------------|--------------|-------------------|
| POSTE | COÛT | FINANCEUR | TAUX | MONTANT |
| Communication | 274,50 € | Région Auvergne Rhône-Alpes | 40 % | 1 747,54 € |
| Animation, location, autre | 4 094,36 € | Europe FEADER | 40 % | 1 747,54 € |
| | | Autofinancement | 20 % | 873,78 € |
| TOTAL | 4 368,86 € | TOTAL | 100 % | 4 368,86 € |

Il est proposé au Conseil communautaire de valider l'organisation de la quatrième édition de la fête « une journée avec un troupeau », d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour un montant total de 4 368,86 €, d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la mesure 7.61 « mise en valeur des espaces pastoraux » et à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

Thomas GUILLET explique que cette journée s'organise autour de la descente du troupeau du Plateau des Ramées jusqu'à l'exploitation afin de faire le tri des agneaux en compagnie des connaisseurs de la montagne. L'après-midi, des animations et un marché de produits locaux sont organisés. Il rappelle que la manifestation n'est pas uniquement fixée sur le groupement pastoral du Pic Saint-Michel ; elle peut être organisée ailleurs si d'autres groupements ou communes sont intéressés.

François NOUGIER explique qu'il voulait s'abstenir sur cette délibération mais au vu des actions, des discussions mises en place autour de ce sujet il approuvera cette délibération. Toutefois, nous ne pouvons pas d'un côté promouvoir une image idyllique et champêtre de nos alpages et de l'autre ne rien faire pour permettre d'assurer la cohabitation entre les travailleurs de ces espaces et les touristes.

La demande de subvention dans le cadre du Plan pastoral territorial pour l'organisation de la fête « une journée avec un troupeau » pour l'année 2019 est approuvée à l'unanimité.

6. Signature de la convention de partenariat pour le projet « écoles numériques innovantes et ruralité »

L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leur singularité.

Il soutient notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives autour de l'école en contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique.

Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

La convention définit, d'une part, l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement de numérique pour l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités au titre des investissements d'avenir et d'autre part, les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

Les communes d'Engins et de Saint-Nizier-du-Moucherotte ayant répondu à cet appel à projet et étant retenues, la CCMV s'engage à mettre en place, pour la rentrée scolaire 2019, un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classe et à acquérir les équipements numériques mobiles et services associés définis dans l'article 6 et à les mettre à disposition des élèves des écoles de ces deux communes.

L'académie s'engage à verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la Communauté de communes pour contribuer au financement des équipements numériques acquis par cette collectivité. La subvention représente au maximum 50 % du montant total du projet avec un plafond maximum de 7 000 € par école. Dans le cadre départemental, l'académie met en place la formation des équipes engagées dans les projets et s'engage à accompagner les écoles.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

| ECOLE | SUBVENTION | DEPENSES PREVUES |
|-----------------------------|------------|------------------|
| Engins | 5 775,00 € | 11 550,00 € |
| Saint-Nizier-du-Moucherotte | 6 875,00 € | 13 750,00 € |

Le projet d'investissement de la CCMV comprend plusieurs volets :

- un volet équipement avec l'acquisition d'équipements numériques :
 - pour Engins : tableau blanc interactif et ordinateur dédié, classe mobile (ordinateurs portables et casques) et vidéoprojecteur,
 - pour Saint-Nizier-du-Moucherotte : ordinateurs portables, casques, visualiseur, robots et vidéoprojecteur.
- un volet services :
 - un espace numérique de travail,
 - préparation et mise en place en autonomie des enseignants aux matériels fournis.

Le coût global prévisionnel de l'opération est le suivant : 25 300 € TTC

| DEPENSES DONNANT LIEU A LA SUBVENTION | ETAT | CCMV |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Équipements numériques de l'école | 12 350,00 € | 12 350,00 € |
| Services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents | 300,00 € | 300,00 € |
| TOTAL | 12 650,00 € | 12 650,00 € |

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la signature de la convention pour le projet « écoles numériques innovantes et ruralité », conclue entre la CCMV et l'Académie de Grenoble pour une durée d'un an.

Jacques MONTEL précise que cette année, contrairement à ce qui est écrit dans le document, trois communes ont candidaté à cet appel à projet : Saint-Nizier-du-Moucherotte, Engins et Villard-de-Lans. Cette dernière n'ayant pas été retenue.

Pascale MORETTI et Laurence BORGRAEVE ont assisté au mois de juin à une réunion sur l'informatisation des écoles. Normalement lors de ces réunions, les projets des différentes écoles sont étudiés et au vu des besoins, des sommes pour leur budget sont affectées. Elles ont appris lors de cette réunion que la totalité de l'enveloppe financière de cette année a été attribuée au projet ENIR 2. Elles ne remettent pas du tout en cause ce projet et son contenu mais elles regrettent que la décision ait été validée sans concertation avec les élus communaux en charge du scolaire.

Pour répondre à une question de Chantal CARLIOZ, il est précisé que Villard-de-Lans n'a pas été retenu car la population de la commune était supérieure au seuil autorisé.

Luc MAGNIN explique que l'investissement est supporté par la communauté de communes et le fonctionnement pour l'entretien courant par les communes. Plus les communes vont se doter de matériel informatique, plus les petites communes auront des difficultés à assumer cet entretien.

Philippe BARANGER informe que de mémoire, une enveloppe de 10 000 € reste encore disponible pour être affectée aux autres écoles ; cette information va être vérifiée et sera transmise ultérieurement. Sachant que les besoins de chaque école doivent être discutés et validés en commission, il semble difficile d'affecter cette somme sans discussion préalable en réunion, précise Pascale MORETTI.

Franck GIRARD souhaite que nous répondons clairement à ce point. Il est important d'éclaircir cette situation afin de comprendre la méthode qui a été mise en place pour ce dossier et de savoir s'il existe un reliquat budgétaire.

La signature de la convention de partenariat pour le projet « écoles numériques innovantes et ruralité » est approuvée à l'unanimité.

7. Signature de la convention concernant l'installation d'un équipement TNT situé à Engins

La CCMV a, dans le cadre du décret 30-3, mis en place un équipement de diffusion de la TNT pour compléter la diffusion de la TNT sur la commune d'Engins, qui a fait l'objet d'une autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel et a été installé sur un site en propriété de la commune d'Engins. Une mise à jour de cet équipement s'avère nécessaire.

La présente convention, conclue entre l'Agence nationale des fréquences, la société DFL CONSULTING en charge de l'installation et la CCMV définit les modalités d'installation et de financement du nouveau matériel.

Le montant de l'installation s'élève à 930 € TTC, entièrement pris en charge par l'Agence nationale des fréquences.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la signature de la convention pour l'installation d'un équipement TNT situé à Engins.

Jacques MONTEL précise que le changement de cet équipement TNT a été effectué le 25 juin dernier.

La signature de la convention concernant l'installation d'un équipement TNT situé à Engins est approuvée à l'unanimité.

8. Ajustements des documents administratifs cadrant l'activité de l'accueil de loisirs Activ'Ados dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement (COF) signée avec la CAF de l'Isère pour la période 2019-2022

La convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour l'accueil de loisirs Activ'Ados, est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

Dans le cadre de son renouvellement pour les 4 années à venir, la CAF de l'Isère invite les gestionnaires à réajuster les différents projets (éducatifs, pédagogiques et règlement intérieur) qui cadrent les activités conventionnées.

Aussi, les documents administratifs ont fait l'objet d'une relecture et d'une reformulation de certains termes, sans pour autant en changer structurellement le contenu.

Les documents seront présentés en séance pour approbation et pour une mise en application à compter du 1^{er} juillet 2019.

Il est proposé au Conseil communautaire de signer la convention d'objectifs et de financement pour la période 2019-2022 avec la Caisse d'allocations familiales de l'Isère et d'approuver les documents relatifs à ce dossier (le règlement intérieur, le projet éducatif et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs d'Activ'Ados).

Les ajustements des documents administratifs cadrant l'activité de l'accueil de loisirs d'Activ'Ados dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF de l'Isère pour la période 2019-2022 sont approuvés à l'unanimité.

9. Révision du règlement intérieur de fonctionnement de la Maison des ours

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté au prochain Conseil communautaire.

10. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service rendu pour le service de transport et épuration des eaux usées pour l'année 2018

Le rapport sur le prix et la qualité du service rendu pour le service transport et épuration des eaux usées pour l'année 2018 est présenté en séance.

Mélanie HODEAU, responsable du service « environnement et travaux » de la CCMV, rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) est présenté aux élus communautaires avant diffusion au grand public.

Les faits marquants pour cette année 2018 sont les suivants :

- la CCMV prend en charge le fonctionnement des 30 km de réseaux intercommunaux et de la station d'épuration avec un marché de prestation tenu par SOGEA Rhône-Alpes. Pour information, ce marché s'arrêtera au 30 novembre 2020,
- le nombre d'abonnés est supérieur à 6 900 personnes sachant que le ratio moyen sur le territoire est de 1,54 habitants/abonnés,
- concernant les grands chiffres de la station d'épuration, il y a eu 281 tonnes de matières sèches de boues produites ce qui prouve que le système fonctionne très bien. 213 tonnes de boues sont évacuées grâce à un ouvrage de digestion performant puisque nous constatons une diminution de ces chiffres,
- nous avons 100 % de conformité sur les lots de compost fabriqués à la station de traitement,
- l'année 2019 verra le remplacement de deux surpresseurs ainsi que le commencement des travaux définis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Le Conseil communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service rendu pour le service de transport et épuration des eaux usées pour l'année 2018.

11. Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 pour le budget zones d'activités économiques

Selon le bureau du conseil et du contrôle budgétaire de la Préfecture de l'Isère, l'affectation du résultat 2018 du budget zones d'activités économiques devrait être corrigée.

S'agissant d'un budget de « stock », l'affectation de l'excédent de fonctionnement nécessaire à la couverture du déficit d'investissement n'est pas obligatoire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de reporter en fonctionnement et non en investissement l'excédent de fonctionnement 2018 qui s'élève à 120 767,82 €.

L'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 pour le budget zones d'activités économique est approuvée à l'unanimité.

12. Attribution du marché de fourniture et d'installation d'un quai modulaire en métal pour la déchèterie de Villard-de-Lans

Le quai actuel de la déchèterie de Villard-de-Lans, réalisé en blocs de béton (Modulo Béton) qui constituent la plateforme. Des malfaçons dans la fabrication de ces blocs ont conduit à la dégradation de la structure qui est devenue instable.

Pour pallier à ce problème, la CCMV avait placé dans un premier temps des étais sous la structure afin de la consolider. Mais la situation s'est aggravée avec l'effritement de la structure à plusieurs endroits interpellant le service et les élus de la Communauté de communes sur la question de la sécurité du personnel et des usagers sur ce quai.

Face au risque grandissant, il a été décidé de retenir une solution provisoire en attendant que le projet global de refonte de la déchèterie (incluant une matériauthèque et une recyclerie) soit réalisé.

Après avoir étudié les différentes solutions s'offrant à la CCMV et comparé les possibilités tant d'un point de vue technique que financier et la rapidité de mise en œuvre pour assurer la sécurité des personnes et du personnel, la solution d'un quai métallique a été retenue.

Considérant le caractère urgent du remplacement du quai actuel.

Considérant que seule l'entreprise ENVINNOV propose un quai modulaire répondant au besoin de la CCMV, il a été décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article L.2124-2 et R.2122 du Code de la commande publique.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché de fourniture et d'installation du quai modulaire en métal pour la déchèterie communautaire de Villard-de-Lans à la société ENVINNOV dans les conditions suivantes :

▪ montant du marché :

- construction et installation du quai : 152 206 € HT
 - option cuve à huile, bac de vidage et raccords : 4 000 € HT
 - option systèmes de soufflerie d'air chaud sous rampes : 2 526 € HT
- soit un total de 158 732 € HT (190 478,40 € TTC)

▪ délai d'exécution : 10 semaines à compter de la notification

et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hubert ARNAUD explique qu'une fois le quai de transfert des déchets terminé (d'ici deux ans), ce quai modulaire en métal provisoire sera repris par l'entreprise. Sachant que cette reprise se fera uniquement si le quai modulaire est en bon état, il a bien été stipulé dans le cahier des charges que le sel de déneigement amené par les voitures pourra détériorer la structure.

L'attribution du marché de fourniture et d'installation d'un quai modulaire en métal pour la déchèterie de Villard-de-Lans à l'entreprise ENVINNOV est approuvée à l'unanimité.

13. Attribution du marché d'assurance des obligations statutaires pour le personnel de la CCMV

Le précédent marché des obligations statutaires pour les agents de la CCMV s'est terminé le 31 décembre 2018. Un nouveau marché a été attribué pour assurer la transition jusqu'au prochain marché. L'appel d'offres a été publié et a abouti à la proposition d'attribuer le marché à la compagnie d'assurance GROUPAMA.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le marché des obligations statutaires pour le personnel de la CCMV à GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne avec un taux de cotisation de 5,96 % calculé sur le montant de la masse salariale de chaque année concernant la CNRACL et un taux de 1 % de la masse salariale concernant l'IRCANTEC à compter du 1^{er} août 2019 et d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

L'attribution du marché d'assurance des obligations statutaires pour le personnel de la CCMV à GROUPAMA est approuvée à l'unanimité.

14. Questions diverses

- Concernant le PLUi, l'enquête publique s'est terminée le 24 juin. A la fin de celle-ci, nous avons appris que nous avons omis de publier la pièce « 1.4 du volet environnemental » sur le site internet de la CCMV sachant qu'elle était bien présente en version papier à la CCMV, dans les communes et dans les ordinateurs mis à disposition sur le territoire. Après travail du comité de pilotage concerné et accords des trois commissaires enquêteurs, il a été convenu qu'une nouvelle enquête publique de régularisation sera organisée pour une durée d'un mois, du 26 août au 26 septembre 2019.

A noter que toutes les requêtes et remarques formulées au cours de la première enquête seront automatiquement intégrées pour cette nouvelle enquête.

- Le bureau communautaire et le conseil communautaire initialement prévus le vendredi 12 juillet sont annulés et décalés au vendredi 26 juillet. Le bureau communautaire se tiendra à 8h30 et le conseil communautaire à 14h30.

- François NOUGIER souhaite avoir des informations concernant l'éventuelle suppression du Trésor public de Villard-de-Lans. La CCMV va se rapprocher de la DGFIP sur ce sujet et fera un rendu auprès des conseillers communautaires.